

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 18 Mars 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20250321-2025-del-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 21

Absents excusés : 06

Absents : 02

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

**N° de délibération : 01A
Date de transmission
en préfecture :**

21 MARS 2025

Par suite d'une convocation en date du 11 mars 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 18 mars à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Frédéric OTTO, Joël LANCASTRE, Juliette FARNABE, Nicolas BRESLAU, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Frédéric OTTO donne procuration à Ernard BOULON, Joël LANCASTRE donne procuration à Luigi LANCASTRE, Juliette FARNABE donne procuration à Sonia JEREMIE-CAMALET, Nicolas BRESLAU donne procuration à Jules OTTO.

Secrétaire de séance : Louis-Jules DARES

Lecture et approbation du PV du 24 janvier 2025

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de séance du 24 janvier 2025, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2025.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :



Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Affichée le 24 MARS 2025

2025 : CHAN 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE VIEUX-HABITANTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971219711348-20250321-2025-del-03-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 21/03/2025

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 Janvier 2025

Par suite d'une convocation en date du 16 janvier 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Vendredi 24 janvier 2025 à 18h40** sous la présidence de **Monsieur Jules OTTO**.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Joël LANCASTRE, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Aline TOI, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Retard : Mme Virginie GUILLAUME

Absents excusés : Albert AIRA, Yvon TOI OTTO, Nicolas BRESLAU, Gaston GERAN.

Absents : Alexandre CLAIRY.

Procurations : Albert AIRA donne procuration à Jules OTTO, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire salue l'assemblée en remerciant les membres présents et déclare la séance ouverte.

Il a été procédé, après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris, au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme sur proposition du Maire, Luigi LANCASTRE pour remplir la fonction de **secrétaire de séance**.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire profite pour présenter et saluer la présence de deux invités qui sont en Guadeloupe dans le cadre de la formation des élus et qui devraient intervenir aussi à Vieux-Habitants mais compte-tenu du contexte, la formation a été reportée.

Il précise qu'il y a un Maire parmi eux et lui demande de se présenter.

A ce dernier de déclarer que c'est la première fois qu'il vient en Guadeloupe, qu'il est Maire depuis 2001 d'une ville de 7 500 habitants située au Sud de Nancy et qu'il est ravi d'assister à ce conseil « côté public ».

Monsieur le Maire rappelle les points à l'ordre du Jour :

1 – Installation de la nouvelle Conseillère municipale

- 2 – Modalités de remplacement de l'Adjoint décédé
- 3 – Election du sixième Adjoint

Installation de la nouvelle Conseillère municipale

Monsieur le Maire expose :

Mme BOURSEAU Audrey, candidate sur la liste « ZABITAN EN NOU » occupe le poste de Conseillère municipale suite au décès de Feu CANGO Daniel.

En effet, dans les communes de 1000 habitants et plus, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal de la même liste dont le siège devient vacant.

Le conseil municipal,

Après quelques explications du DGS, M. TALBOT sur l'installation d'un nouveau conseiller,
Prend acte :

-de l'installation de Mme BOURSEAU Audrey comme conseillère municipale,

Monsieur le Maire rajoute que Madame BOURSEAU aura bien entendu une délégation au même titre que les autres élus de la majorité et qu'au prochain conseil municipal, Madame BOURSEAU fera une intervention notamment sur la délégation qu'elle aura à assumer.

Modalités de remplacement de l'Adjoint décédé

Monsieur le Maire demande au DGS d'exposer sur les modalités de remplacement :

A ce dernier d'expliquer :

Par délibération du 05 juillet 2020, le Conseil municipal décidait de créer 8 postes d'adjoints au maire,

Il poursuit que suite au décès de M. CANGO Daniel, sixième Adjoint au Maire, le Conseil municipal doit se prononcer sur la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint
- L'élection, parmi les conseillers municipaux d'un (e) nouvel(le) adjoint (e)

Si le conseil municipal décide du maintien des huit adjoints, il devra décider de la position du nouvel adjoint dans le tableau des adjoints.

Celui-ci peut en effet, prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints en exercice et ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau.

Le ou la nouvel(le) adjoint(e) peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Après ces explications, **Monsieur le Maire** propose à l'assemblée de :

-maintenir les 8 postes d'adjoints au Maire

-procéder à l'élection du nouvel adjoint qui occupera la même position que celui décédé, dans l'ordre des adjoints

On passe au vote

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (3abstentions) :

- de maintenir les huit (8) postes d'adjoints au maire
- de procéder à l'élection d'un (e) nouvelle (e) adjoint(e)
- que l'adjoint (e) à élire occupera la même position que celui décédé. dans l'ordre des adjoints

Mme GUILLAUME Virginie arrive à cet instant, il est 19h00

Election du sixième adjoint

Monsieur le Maire constate qu'un seul candidat ait fait acte de candidature pour le poste du sixième adjoint.

Il s'agit de Monsieur **DARES** Louis-Jules proposé par Monsieur **RAMASSAMY** Gérard.
Il est donc procédé, dans les formes requises, à l'élection du 6^{ème} adjoint.

Mesdames **LINON** Jennifer et **TASSIUS** Jacqueline sont désignées **assesseurs** aux côtés du Maire, **Président** du bureau de vote.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, par Madame **LINON** Jennifer relayée ensuite par Madame **TASSIUS** Jacqueline, est invité à exprimer son vote par écrit à l'aide des bulletins et enveloppes mis à disposition, à se rendre derrière l'isoloir, à glisser son bulletin dans l'urne et à signer enfin la feuille d'émargement.

Après le vote du dernier conseiller, il est procédé immédiatement au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- nombre de votants (enveloppes déposées) : **26**
- nombre d'émargement : **26**
- nombre de bulletins blancs : **03**
- nombre de bulletins nuls : **00**
- nombre de suffrages exprimés : **23**
- majorité absolue : **15**

A obtenu : M. **DARES** Louis-Jules : **23 voix**

Proclamation de l'élection du 6^{ème} adjoint :

Ayant recueilli la majorité absolue dès le 1^{er} tour de scrutin, M. **DARES** Louis-Jules est proclamé 6^{ème} adjoint et reçoit son écharpe avec l'ovation de l'assemblée.

Monsieur Louis-Jules DARES remercie ses collègues pour leur vote et leur confiance et déclare qu'il poursuivra le travail « *en mémoire de feu Daniel qui j'espère jettera un regard sur nous* » termine-il.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, lève la séance il est 19h10

Le Maire



Le Secrétaire de Séance

A dark, stylized handwritten signature.

Luigi LANCASTRE